



COURSE DU PIC DU CABALIROS

CAUTERETS (Hautes-Pyrénées),
DIMANCHE 08 SEPTEMBRE 2019

REGLEMENT DE COURSE



1. GENERALITES

La course du Pic du Cabaliros est **une épreuve de course à pied en montagne** organisée par le Club Athlétique du Vignemale de CAUTERETS, association Loi 1901 N°0651001995. Elle est ouverte à tous (hommes et femmes - licenciés ou non, E, S, V1, V2, V3, V4).

La course aura lieu le **Dimanche 08 Septembre 2019**. Le départ sera donné à **9h sur l'Esplanade du Casino à CAUTERETS**. L'arrivée sera jugée au même endroit.

Épreuve en autonomie totale, un seul point d'eau au sommet du Pic du Cabaliros.

2. PARCOURS

- Le parcours mesure **23kms** pour **un dénivelé positif de 1400m**. **Le parcours sera balisé dans son intégralité.**
- Route goudronnée le **premier kilomètre** (départ) et le **dernier kilomètre** (arrivée).
- **Attention:** le parcours est un **aller / retour**, les coureurs doivent se croiser sans se mettre en danger. Les coureurs encore dans la montée doivent la priorité à ceux qui descendent rapidement.
- **L'arrivée** sera jugée sur **l'Esplanade du Casino**

3. RAVITAILLEMENTS

- **Aucun ravitaillement solide** sur le parcours. **Les coureurs seront en autonomie complète.**

4. SECURITE GENERALE

- Assurée par les bénévoles sur les 5 points de contrôle (5 postes radios).
- Secours associatif

5. EQUIPEMENT MATERIEL

- **Aucun matériel n'est obligatoire**, cependant l'organisation fait appel à la responsabilité et l'autonomie de chaque coureur. **C'est une épreuve, en autonomie totale, en montagne.**
- Donc chaque coureur devra s'équiper en conséquence et en fonction des conditions météorologiques et du type de course.
- **L'organisation préconise:**
- **une réserve d'eau**
- **une réserve énergétique puisque l'épreuve est en autonomie totale.**
- **les bâtons sont autorisés.**

6. INSCRIPTIONS

- Les inscriptions seront ouvertes par courrier uniquement, **à partir du lundi 08 Juillet 2019 jusqu'au samedi 31 août 2019.**
- **Le dossier complet comprend:**
 1. Fiche d'inscription
 2. Certificat médical conforme ou photocopie de licence
 3. Chèque de 25 € de frais d'inscription à l'ordre du CAV Cauterets

et doit être adressé exclusivement par courrier à:

**Régine LARROUDE
BP 57
65110 CAUTERETS**

- **Aucune inscription le jour de la course.**
- **Téléchargement du profil de la course du règlement et du certificat médical et sur le site:**

www.race-cauterets.com

- ✓ **Les coureurs non licenciés** devront télécharger **un certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied, du trail ou de la course en montagne, y compris en compétition** (De moins de 12 mois au jour de l'épreuve)
- ✓ **Les coureurs licenciés** adressent une copie de la licence en cours
- Le prix d'inscription est fixé à **25 euros** , comprenant le buffet de midi au Casino et l'accès aux Thermes du Rocher.
- Le nombre des participants est illimité

7. CHRONOMETRAGE

- Assuré par le Club Athlétique du Vignemale

8. DOSSARDS

- Le retrait **des dossards** se fera sur le lieu de départ (Casino) **à partir de 7h30 le Dimanche 08 Septembre 2019** Les concurrents devront s'annoncer avec leur numéro de dossard (liste affichée sur le lieu de départ), munis d'une pièce d'identité.
- Les dossards seront récupérés dès la ligne d'arrivée franchie.
- **Rappel: Les épingles doubles ne sont pas fournies.**

9. SERVICES OFFERTS A L'ARRIVEE

- Les coureurs pourront bénéficier de l'accès aux douches de la piscine municipale
- **Un ravitaillement conséquent attendra les coureurs après l'arrivée :** buffet énergétique et boissons seront servis à tous les participants.
- Un **buffet campagnard** sera proposé aux coureurs au moment de **la remise des prix**, des tickets repas pour les accompagnateurs seront disponibles sur place.

10. CLASSEMENTS - DOTATIONS - RECOMPENSES

Au retrait du dossard, le coureur recevra **une dotation personnalisée** incluse dans le prix d'inscription. Un classement général sera établi et officialisé après l'arrivée des derniers concurrents.

La remise des prix aura lieu sur l'Esplanade du Casino à 12h30 et récompensera:

- les 3 premiers hommes et femmes du classement scratch.
- le 1^{er} homme et 1^{ère} femme de chaque catégorie.

11. ABANDON

Tout abandon en cours d'épreuve, **doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation, au poste de contrôle le plus proche.**

Le dossard sera rendu à ce même poste de contrôle pour éviter toute confusion.

Le coureur devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens.

12. ANNULATION

- Toute **demande d'annulation d'inscription devra être réalisée avant le 01/09/19**
- Cette demande devra être adressée à l'organisation **par courrier** à l'adresse suivante:

Rosine Bécat
26, rue du Pic du Midi
65400 ARGELES-GAZOST
06 88 74 32 61

- Cette annulation ne sera acceptée que **sur présentation d'un certificat médical**. L'organisation remboursera le coureur à hauteur de 10 euros. **Passée cette date, aucune annulation ne sera prise en compte** et aucun remboursement ne sera possible.
- En cas d'annulation de la course pour des raisons internes à l'organisation, les coureurs seront remboursés.
- **A l'inverse, en cas d'annulation de l'épreuve indépendamment de la volonté de l'équipe organisatrice**, (Météo, décision préfectorale par exemple...) **aucun remboursement ne sera effectué.**

13. ASSURANCE/RESPONSABILITE

- **Responsabilité civile**: l'organisation est couverte par une assurance RC ponctuelle.
- Chaque coureur doit avoir une assurance individuelle accident.

14. DROIT A L'IMAGE

Le concurrent donne à l'organisation l'autorisation d'utiliser toutes photos, images ou vidéos le représentant à l'issue de la compétition.

Les coureurs renoncent à tout recours à l'encontre de l'organisation à ce sujet.

15. ETHIQUE-CONTROLE ANTIDOPAGE

Tous les concurrents s'engagent :

- **à respecter l'environnement**. Une attitude irréprochable des participants est attendue : **aucun déchet ne doit être jeté.**
- **à respecter scrupuleusement le balisage.**
- **à respecter tous les bénévoles et organisateurs** avant, pendant et après la course : eux aussi sont là pour le plaisir et pour votre plaisir.

Les concurrents se doivent **assistance mutuelle** : tout incident doit être signalé le plus vite possible au poste de contrôle le plus proche.

Tous les concurrents désignés devront accepter de se soumettre à un éventuel **contrôle anti-dopage** sous peine de disqualification immédiate.

- **Tous les concurrents désignés devront accepter de se soumettre à un éventuel contrôle anti-dopage sous peine de disqualification immédiate.**

16. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

- **d'ordre administratif** devra être envoyée par voie électronique à : rosine.becat@orange.fr.
- **d'ordre technique** devra être envoyée par voie électronique à : cauterets.services@wanadoo.fr